



RAPPORT DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC À LA 54^{ÈME} ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE À LA SUITE DES SESSIONS D'AUDIENCES PUBLIQUES TENUES LE 18 OCTOBRE 2023 PLACÉES SOUS LE THÈME : « FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES CITOYENS DANS L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE AUSTRALE : PALLIER LE MANQUE D'INTERACTION EN RAPPROCHANT LE PARLEMENT DU PEUPLE ».

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de proposer que cette Assemblée Plénière adopte le Rapport de la Commission Permanente de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles qui est présenté à la 54^{ème} Session de l'Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC, déposé le 22 novembre 2023.

TABLE DES MATIÈRES

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION	3
2.0 MANDAT DE LA COMMISSION	3
3.0 DATE DE LA RÉUNION.....	3
4.0 CONTEXTE.....	3
5.0 EXPOSÉ DU SECRÉTARIAT DE LA SADC SUR LES PERFORMANCES DU SECTEUR.	4
6.0 RÉSUMÉ DES SOUMISSIONS ET DES PRÉSENTATIONS FAITES LE 18 OCTOBRE 2023.....	5
7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COMMISSION	13
8.0 CONCLUSION.....	14
9.0 ANNEXES	16

1.0 COMPOSITION DE LA COMMISSION

Au moment de la tenue de la réunion, la composition de la Commission était la suivante :

1.	Hon. Ishmael Ndaila Onani (Président)	Malawi
2.	Hon. Hawa Subira Mwaifunga (Vice-Présidente)	Tanzanie
3.	Hon. Domingos Mussokola	Angola
4.	Hon. Polson Majaga	Botswana
5.	Hon. Nadine Mangabu Luabeya	RDC
6.	Hon. Makatleho Motsoasele	Lesotho
7.	Hon. Lova Herizo Rajaobelina	Madagascar
8.	Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil	Maurice
9.	Hon. Carlos Manuel	Mozambique
10.	Hon. Phillipus Katamelolo	Namibie
11.	Hon. Rocky Uranie	Seychelles
12.	Hon. Seiso Joel Moha	Afrique du Sud
13.	Hon. Mutinta Mazoka	Zambie
14.	(Nom à préciser)	Zimbabwe
15.	(Nom à préciser)	eSwatini

2.0 MANDAT DE LA COMMISSION

La Commission Permanente de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources naturelles (FANR) du FP-SADC tire son mandat de l'article 15 de la Constitution du FP-SADC et de l'article 42(c) du Règlement intérieur du FP-SADC, qui sont libellés ainsi : « traite de questions liées à l'agriculture, aux pêches, à la foresterie et à la faune et flore, à l'eau et à l'environnement, à l'énergie, au transport, au tourisme, aux TIC, à la météorologie, à la sécurité alimentaire et aux ressources naturelles, entre autres ».

3.0 DATE DE LA RÉUNION

La Commission Permanente chargée de la FANR a tenu une session d'audition publique, par visio/vidéoconférence, le mercredi 18 octobre 2023, sous le thème : « **Faire entendre la voix des citoyens dans l'intégration régionale en Afrique australe : Pallier le manque d'interaction en rapprochant le parlement du peuple** ».

4.0 CONTEXTE

La région de l'Afrique australe continue de connaître des sécheresses et des cyclones provoqués par le changement climatique avec un impact grave sur l'alimentation et la nutrition. Au cours de la saison pluviale de 2022/2023, de nombreuses régions de la région ont enregistré des précipitations inférieures à la moyenne. Par exemple, le sud de l'Angola, le nord du Botswana, le nord de la Namibie, le sud-ouest de la Zambie et le nord-est de Madagascar ont connu l'une des saisons les plus sèches depuis 1981. Dans l'ensemble, la plupart des États membres ont enregistré des précipitations irrégulières.

D'autre part, certains États membres ont connu des tempêtes tropicales et des cyclones, accompagnés de très fortes pluies et des inondations, provoquant une destruction massive des infrastructures, une perturbation des systèmes d'approvisionnement en eau et d'assainissement, qui ont eu un impact négatif sur la production agricole et ont entraîné des blessures et des pertes des vies. Dans le même temps, certains pays de la région ont également connu des invasions de criquets rouges migrants africains, qui ont entraîné la destruction des milliers d'hectares de pâturages et de champs.

L'Afrique australe est dotée de ressources naturelles et de ressources de transition (non renouvelables), mais les habitants de la région vivent toujours dans des conditions de pauvreté extrême malgré la disponibilité de ces minerais importants à la disposition des gouvernements des États membres. Les minerais bruts sont exportés hors taxes vers d'autres parties du monde et les entreprises étrangères sont réticentes à payer des redevances et des dividendes.

Conformément à la nouvelle politique du FP-SADC, les sessions d'audiences publiques sont désormais un élément régulier des Commissions Permanentes. Il s'agit d'une mesure délibérée visant à promouvoir une interaction active entre les Parlementaires, en tant que décideurs et représentants élus, et les citoyens et les parties prenantes, sur les questions régionales. Depuis la première session d'Auditions publiques en novembre 2022, une session sur deux sera consacrée à ces audiences publiques pour une durée indéterminée.

Compte tenu de cette situation, les Parlementaires de la SADC ont la lourde tâche d'élaborer des stratégies visant à améliorer la préparation et les interventions en cas d'urgence pour faire face à la menace croissante des sécheresses et des inondations provoquées par le changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition. À la lumière des récents cyclones tropicaux, il est nécessaire de prendre des mesures drastiques pour renforcer la résilience des communautés en termes d'infrastructures et de protection de la vie humaine et des moyens de subsistance par l'intermédiaire des stratégies pouvant être mises en œuvre, qui peuvent être utilisées pour garantir un financement de la lutte contre le changement climatique durable pour les efforts d'adaptation et d'atténuation.

La Commission Permanente de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources naturelles s'est donc réunie pour recevoir les contributions des citoyens et a délibéré sur les différents défis agricoles et énergétiques auxquels est confrontée la région de la SADC. La Commission a l'honneur de soumettre ce Rapport à la 54^{ème} session de l'Assemblée plénière pour délibération et adoption.

5.0 EXPOSÉ DU SECRÉTARIAT DE LA SADC SUR LES PERFORMANCES DU SECTEUR.

La Commission a suivi deux présentations faites par des fonctionnaires du Secrétariat de la SADC, à savoir le Dr. Justify Shava, Chef du SPGRC et M. Duncan Samikwa, Fonctionnaire supérieur des programmes - Sécurité alimentaire et agriculture.

Le Dr. Shava a souligné le mandat de la Direction de l'Alimentation, de l'agriculture et des ressources naturelles (FANR), qui consiste à coordonner et à faciliter le développement, la promotion et l'harmonisation des politiques et des programmes visant à accroître la production et la productivité de l'agriculture et des ressources naturelles, à assurer la sécurité alimentaire et le développement économique durable, à promouvoir la biodiversité, ainsi qu'à élaborer et à faciliter des politiques harmonisées et saines de gestion de l'environnement, y compris le tourisme.

Le présentateur a informé les Membres sur la composition des Unités de la FANR, à savoir **la Sécurité alimentaire et l'agriculture**, qui s'occupe du Système de gestion de l'information agricole, du Programme de développement des cultures, y compris les organismes nuisibles des végétaux, et d'autres. En deuxième lieu, il a parlé de **l'Environnement et du changement climatique**, qui traite de la mise en œuvre du Protocole sur l'environnement pour le développement durable, des stratégies de biodiversité et d'autres sujets. Troisièmement, il a parlé de **la Gestion des ressources naturelles**, qui traite de la mise en œuvre de la pêche, de la sylviculture, de la faune et de la flore, etc. Il a ensuite parlé du **Tourisme**, qui traite de la mise en œuvre du Protocole sur le développement du tourisme et d'autres questions. Enfin, l'orateur a parlé du **Centre des ressources phytogénétiques de la SADC (SPGRC)**, qui s'occupe des technologies et des normes appropriées.

M. Duncan Samikwa s'est penché sur les dix (10) questions relatives à des thèmes précis qui ont été soumises à la Direction pour qu'elle y apporte des éléments de réponse. Pour chaque question, plusieurs réponses ont été proposées, qui serviraient de recommandations à mettre en œuvre par les États membres. Les questions et réponses figurent à **l'Annexe 1**.

6.0 RÉSUMÉ DES SOUMISSIONS ET DES PRÉSENTATIONS FAITES LE 18 OCTOBRE 2023.

La Commission a reçu neuf (9) soumissions sur les thèmes suivants :

6.1 Lutte contre l'insécurité alimentaire dans la SADC

La soumission a été faite par Mutale Chambanenge dont le document de recherche était intitulé : « **Impact de la position géographique d'un pays sur la sécurité alimentaire nationale dans la région de la SADC** ». Elle a informé la Commission que la région de la SADC est généralement confrontée à l'insécurité alimentaire et qu'en 2021, 48 % de la population de la région de la SADC ont souffert d'insécurité alimentaire, soit une augmentation de 5,5 % par rapport à l'an 2020. Elle a également déclaré

que l'apparition de la pandémie de Covid-19 a entraîné une diminution du commerce international, ce qui est préjudiciable aux pays de la SADC, qui sont davantage tributaires du commerce mondial plutôt que du commerce régional.

Dans sa recherche, elle a fait une comparaison entre des pays africains qui sont des Pays en développement sans littoral (PDSL), des petits États insulaires en développement (PEID) et des Pays en développement de transit (PT). Les résultats ont révélé que les Pays en développement sans littoral sont les moins dépendants des importations de céréales et les moins équipés pour l'irrigation, tandis que les petits États insulaires en développement sont les plus dépendants des importations de denrées alimentaires et les plus équipés pour l'irrigation, et qu'ils ont la plus faible variabilité de la production alimentaire et une variabilité comparable de l'approvisionnement alimentaire parce qu'ils sont vulnérables aux inondations.

La présentatrice a encouragé les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement à intensifier leurs interventions afin d'accroître la production alimentaire par habitant et le commerce agricole. Elle a par ailleurs fait observer que ces pays doivent améliorer l'accès à des sources d'approvisionnement en eau améliorées et qu'il est nécessaire d'intensifier les interventions nutritionnelles visant à réduire la prévalence du retard de croissance et du surpoids chez les enfants de moins de cinq ans dans les Pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement.

6.2 Le rôle des Parlementaires dans la responsabilité des dispositifs finançant la lutte contre le changement climatique.

La Commission a reçu une communication de Nciko Wa Nciko, représentant d'Amnesty International, qui a évoqué des défis posés par le changement climatique, tels que la hausse des températures et la faible production agricole. Il a également souligné que les États membres de la SADC n'ont pas réussi à faire face aux crises liées au changement climatique.

Dans sa présentation, M. Nciko a informé la Commission que les États industrialisés riches ont provoqué et continuent d'accélérer le changement climatique en raison des émissions qu'ils produisent dans leurs pays, qui affectent la couche d'ozone et entraînent un changement climatique qui a des répercussions négatives non seulement sur la vie des populations, mais aussi sur la sécurité alimentaire et d'autres conséquences socio-économiques. L'orateur s'est également inquiété de l'incapacité de ces pays à fournir un financement de la lutte contre le changement climatique aux pays africains en développement.

L'orateur a conseillé aux États membres de la SADC de promouvoir l'inclusivité et la prise en compte de la problématique hommes-femmes face au changement climatique tout en mettant en œuvre l'Accord de Paris. Il a également conseillé aux États membres d'obtenir des ressources pour le financement de la lutte contre le changement climatique afin de réparer les

infrastructures endommagées et d'atténuer les autres effets du changement climatique.

6.3 Comment les pays devraient-ils améliorer leurs stratégies de préparation et de réaction aux situations d'urgence pour faire face à la menace croissante que les sécheresses et les inondations provoquées par le changement climatique font peser sur la sécurité alimentaire et la nutrition ?

La Commission a reçu la contribution d'Annie Namuuya Sikanwe qui a rappelé à la Commission que Freddy est le cyclone le plus long et le plus dévastateur jamais enregistré dans le monde et qu'il est le troisième cyclone tropical le plus meurtrier enregistré dans l'Hémisphère sud, se classant derrière le cyclone Idai de 2019 et le cyclone Flores de 1973. Elle a souligné que les impacts ont été ressentis davantage au Mozambique qu'à Madagascar, avec notamment de fortes précipitations dans la moitié sud du pays et des infrastructures largement endommagées dont le coût est estimé à 655 millions de dollars américains.

La présentatrice a informé le Commission que pendant la saison agricole de 2022/2023, des sécheresses et des inondations ont été enregistrées dans la région du sud, y compris les cyclones Freddy et Idai. Par conséquent, la population rurale et les groupes marginalisés ont été les plus touchés en raison de la lenteur de la réaction des gouvernements, due à l'insuffisance de leurs investissements dans la préparation aux catastrophes.

Annie Namuuya Sikawe a également indiqué que les pertes et les dommages subis par le système alimentaire ont entraîné une mauvaise nutrition en Afrique australe. Ce problème a également entraîné des problèmes de malnutrition et de retard de croissance. Elle a indiqué que selon le rapport du FMI de 2022, la plupart des pays d'Afrique australe sont classés comme ayant un retard de croissance dû à une alimentation insuffisante et à une valeur ajoutée inappropriée. Elle a cité l'exemple du Malawi, où le taux de retard de croissance est de 37 %.

Dans son dernier mot, elle a conseillé aux gouvernements d'investir dans des solutions énergétiques propres et renouvelables en faveur des pauvres et d'améliorer les pratiques agricoles. Elle a en outre souligné l'importance de mettre en place des systèmes d'alerte précoce afin de détecter les dangers à temps et de fournir des filets de sécurité sociale en cas d'urgence. Annie a également conseillé aux Parlementaires de plaider en faveur de la promotion de l'utilisation des semences locales et indigènes capables de résister à des conditions météorologiques défavorables. Enfin, elle a encouragé les États membres à investir dans le secteur de la nutrition.

6.4 Prise de position sur le changement climatique

La soumission a été reçue de M. Edward Chidombe Msiska qui a indiqué que le Malawi est l'un des pays les plus vulnérables au changement climatique en raison de sa capacité d'adaptation limitée, de sa forte

dépendance à l'égard des biens et services des écosystèmes, de son exposition aux risques climatiques et qu'il est donc sujet à de fortes tempêtes, à des inondations, à des vagues de chaleur, à des périodes de sécheresse, à la rareté de l'eau et même à des maladies mentales.

Dans sa présentation, l'orateur a informé la Commission que les jeunes et les enfants sont plus vulnérables aux crises climatiques et aux catastrophes naturelles et que ce sont les femmes qui souffrent le plus des crises climatiques. Il a donné des statistiques selon lesquelles, au moment du cyclone tropical Freddy, au moins 2 267 458 personnes (1 110 639 hommes et 1 156 819 femmes) ont été sinistrées. Dans cette évaluation, au moins 56 % des personnes touchées étaient des enfants et 7,2 % des personnes en situation de handicap. Il a continué d'affirmer qu'au moins 78 % des populations touchées étaient des jeunes, mais qu'ils ne participaient pas aux espaces de prise de décision où des interventions liées au changement climatique sont conçues et que leurs problèmes n'étaient pas pris en compte dans les plans.

Edward a cité le manque de plateformes soutenues par le gouvernement en faveur des enfants et des jeunes concernant le changement climatique et les questions environnementales ; le manque de soutien en faveur de la participation des jeunes et des enfants sur les questions qui les concernent ; la participation limitée des jeunes dans les espaces de conception du programme climatique, y compris les initiatives de gestion des risques de catastrophes et les processus décisionnels ; les messages techniques sur le climat pour les jeunes et les communautés des zones rurales afin de comprendre pleinement les questions du changement climatique et les actions climatiques conjointes et les mécanismes de financement pesants pour les projets et les innovations qui sont dirigés par les jeunes.

Pour relever les défis susmentionnés, le présentateur a exhorté les États membres de la SADC à déployer des efforts délibérés pour faire participer les jeunes dans les processus de prise de décision et à créer des mécanismes de financement flexibles en faveur des jeunes qui innovent dans le domaine du climat et de l'espace vert. Deuxièmement, les Ministères du gouvernement en charge du changement climatique devraient travailler en étroite collaboration avec les universitaires pour décrypter les messages de communication sur le climat, car la plupart des terminologies sont de nature technique. Enfin, les États membres de la SADC, par l'intermédiaire des Ministères compétents, devraient soutenir financièrement et techniquement les plateformes pour les enfants et les jeunes qui s'attaquent au changement climatique et aux questions environnementales.

6.5 Prise de position : Promouvoir la transparence et la responsabilité dans la transition énergétique du Malawi

La Commission a reçu une communication de Rehema Patricks intitulée « **Promouvoir la transparence et la responsabilité dans la transition énergétique du Malawi** ». Dans sa présentation, elle a indiqué que le

Malawi applique l'impératif mondial de transition vers des sources d'énergie propres et durables pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement économique et qu'il est nécessaire d'accorder la priorité à la transparence et à la responsabilité dans le secteur extractif, y compris un examen approfondi des incidences sur les droits de l'homme découlant des projets miniers et de la gestion des revenus provenant du secteur extractif.

L'oratrice a mis en lumière certaines des principales incidences sur les droits de l'homme découlant des projets miniers et des préoccupations concernant la gestion des revenus provenant du secteur extractif au Malawi. Elle a expliqué que les opérations minières au Malawi ont entraîné d'importants déplacements de terrains dont l'ampleur a eu de graves conséquences sociales et économiques, notamment la relocalisation forcée, la perte de terres agricoles, la perte des moyens de subsistance et de l'accès aux ressources. Elle a également révélé que les citoyens qui ont été déplacés sont confrontés à un problème d'indemnisation qui n'est pas à la hauteur de ce que les personnes ont perdu en migrant. Parfois, les paiements sont effectués de manière douteuse, ce qui rend difficile l'obtention de la justice.

En ce qui concerne l'impact sur l'environnement, l'oratrice a fait observer que l'exploitation minière a entraîné une dégradation considérable de l'environnement au Malawi, notamment la pollution de l'eau et la déforestation, ce qui porte atteinte au droit à un environnement propre et sain. Elle a cité l'exemple de l'exploitation minière illégale dans le district de Mangochi, qui a entraîné la destruction de la forêt de Namizimu et a contaminé les rivières Unga, Lugwena et Lugola, rendant les sources d'eau et les terres inutilisables par la communauté.

Sur la question de la transparence fiscale, elle a informé la Commission du manque de transparence sur des recettes fiscales et non fiscales provenant de certaines entreprises des industries extractives. Elle a indiqué qu'en 2020, le secteur minier du Malawi ne contribuait qu'à hauteur de 1,7 % au PIB du pays, ce qui témoigne des avantages limités qui en découlent.

À la fin de la présentation, l'oratrice a imploré la Commission parlementaire de surveillance des ressources naturelles du Malawi d'exercer son mandat pour renforcer la transparence et la responsabilité et a conseillé de renforcer en permanence les capacités des Parlementaires pour qu'ils soient en mesure d'examiner activement les questions relatives à l'exploitation minière. L'oratrice a exhorté le Gouvernement à créer un fonds souverain qui permettrait d'utiliser les recettes du secteur minier au profit des citoyens. Le Gouvernement devrait par ailleurs, formuler des cadres juridiques qui obligent les sociétés minières à envisager la réhabilitation et la régénération de l'environnement et à les tenir responsables de tout dommage. Elle a, par ailleurs, exhorté le Gouvernement à mettre en œuvre des évaluations obligatoires et complètes de l'impact sur les droits de l'homme pour tous les projets miniers impliquant des minerais essentiels/critiques avant d'octroyer des permis d'exploitation minière et que

les États membres doivent promouvoir les consultations et la participation des citoyens dans la prise de décision sur les questions qui affectent leurs communautés.

6.6 Changement climatique et sécurité humaine dans la région de la SADC

La soumission a été reçue de Kgaugelo Mkumbeni qui a expliqué que l'Afrique australe est l'une des régions du monde les plus vulnérables au changement climatique qui se traduit par de fortes précipitations, des inondations, des cyclones tropicaux et des sécheresses qui freinent le développement des pays de la SADC. Elle a également indiqué que ces conditions météorologiques ont constitué une menace sur la sécurité humaine et la sécurité alimentaire.

Elle a, par la suite, cité le Rapport mondial de 2022 sur les crises alimentaires, qui illustre que plus de 43 millions de personnes dans la région sont confrontées à une grave insécurité alimentaire. La présentation a indiqué également que les femmes et les jeunes filles sont les personnes les plus vulnérables dans ces conditions météorologiques défavorables. L'oratrice a également évoqué le lien entre le changement climatique et les conditions météorologiques défavorables qui ont entraîné l'apparition de diverses maladies qui ont également eu un impact sur la prestation des services de santé.

La présentatrice a indiqué que Madagascar connaît actuellement sa pire sécheresse depuis plus de 40 ans et que certaines régions de l'Angola, de la Tanzanie, du Zimbabwe et de la Zambie ont été gravement touchées par des périodes de sécheresse prolongées. Les conséquences du changement climatique perturbent également les infrastructures essentielles telles que les logements, les écoles, les hôpitaux et les marchés, et affectent la production d'énergie hydroélectrique, entre autres. Par conséquent, les effets du changement climatique n'affectent pas seulement les moyens de subsistance liés à l'agriculture, mais compromettent plus globalement le développement de secteurs essentiels et exacerbent la pauvreté et l'insécurité des moyens de subsistance dans la région.

Elle a également informé les Membres que le changement climatique contribue déjà à l'exode rural dans la région de la SADC. Vu l'accroissement des mauvaises récoltes dues à la récurrence des sécheresses, des populations de plus en plus importantes, en particulier les fermiers pratiquant une agriculture de subsistance, abandonnent leurs terres et migrent vers les villes et cités à la recherche d'autres possibilités de se procurer un revenu [possibilités d'activités rémunératrices]. On peut s'attendre à ce que le changement climatique accentue les phénomènes migratoires liés aux pressions exercées sur l'environnement.

À la lumière des défis susmentionnés, elle a encouragé les États membres à améliorer la recherche sur la sécurité climatique et l'évaluation des risques

posés à la sécurité par les changements climatiques dans la région afin d'atténuer les risques en temps voulu ; à améliorer la coordination à tous les niveaux entre les différents participants ; à s'engager politiquement à adopter des cadres juridiques, à fournir le financement de la lutte contre le changement climatique, à mettre en place des politiques et à utiliser tous les instruments disponibles pour atténuer les conséquences du changement climatique sur les populations et l'environnement. Elle a également encouragé les États membres à utiliser toutes les structures gouvernementales pour dégager un consensus sur des mesures en faveur du climat, parmi une grande variété d'intérêts, afin d'accorder le soutien nécessaire aux groupes touchés et, enfin, les États membres devraient intégrer la dimension du genre dans les programmes de lutte contre les changements climatiques.

6.7 Quelles mesures les États membres de la SADC devraient-ils prendre pour maximiser l'exploitation durable des minerais de transition, en garantissant des avantages économiques et la protection de l'environnement ?

Sur ce sujet, la Commission a reçu une communication de Prosper Chimbadzwa qui a souligné les défis de la dégradation de l'environnement provoquée par le changement climatique et les infrastructures. Il a également informé les Membres que les minerais bruts sont exportés hors taxes vers des pays d'outre-mer, ce qui se traduit par une énorme perte de recettes pour les États membres. Il a insisté sur la nécessité de prévoir des mesures d'atténuation pour protéger l'environnement et les minerais.

L'orateur a souligné l'absence de mise en œuvre et de volonté politique pour protéger l'environnement et les minerais. Il a également fait référence au Protocole de l'industrie minière de la SADC, dont il a affirmé que les gouvernements n'étaient pas disposés à le mettre en œuvre. Chimbadzwa a indiqué que les États membres devraient prendre certaines mesures pour maximiser l'exploitation durable des minerais de transit et garantir les avantages économiques et la protection de l'environnement.

Dans ses observations finales, il a exhorté les États membres à revoir leurs politiques et législations régissant l'industrie minière afin de maximiser les bénéfices tirés de la vente de leurs minerais ; à trouver des mécanismes pour suivre la mise en œuvre des politiques et règlements du secteur minier ; à collaborer les uns avec les autres et à partager leurs expériences ; à renforcer la capacité institutionnelle des Membres à critiquer efficacement les politiques de l'industrie minière ; à promouvoir la transparence et la responsabilité afin de garantir que les sociétés minières paient fidèlement leurs impôts et leurs dividendes ; à promouvoir la participation des collectivités aux questions relatives à l'exploitation des ressources minières qui les affectent ; à créer un marché régional où les États membres peuvent dicter les prix des minerais et à encourager les mineurs à mettre en œuvre des pratiques de gestion des déchets.

6.8 Les jeunes et les femmes dans l'agriculture

La Commission a reçu une soumission de Michelle Makina dont la présentation portait sur les jeunes et les femmes en agriculture. Elle a souligné que la croissance économique du Malawi est tributaire de l'agriculture, qui contribue à hauteur de 30 % au PIB et à 80 % des recettes d'exportation. Dans le même ordre d'idées, l'oratrice a indiqué que les femmes représentaient 52 % de la population, tandis que les jeunes constituaient 80 % de la population.

Elle a toutefois noté que les jeunes sont confrontés à un défi de l'accès aux ressources agricoles et de renforcement des capacités. En conséquence, les jeunes sont confrontés à une augmentation du chômage de 15,2 %, à l'insécurité alimentaire et à une faible participation aux activités agricoles. De la même manière, le gouvernement du Malawi perd environ 100 millions de dollars de recettes par an en raison des disparités hommes-femmes.

Michelle a demandé aux États membres de la SADC de veiller à ce que les politiques destinées à soutenir les femmes et les jeunes dans l'agriculture soient mises en œuvre avec la participation des femmes et des jeunes. Elle a en outre exhorté le Gouvernement à faciliter l'accès par des femmes et des jeunes aux terres agricoles et au capital afin qu'ils puissent participer de manière efficace à la production agricole. Le Gouvernement devrait, par conséquent, faciliter le renforcement des capacités des femmes et des jeunes afin de promouvoir une participation active dans l'agriculture et d'offrir des services d'agriculture intelligente face au changement climatique.

6.9 Le lien entre l'eau, l'énergie et l'alimentation

La soumission a été reçue de Kornelia Lipenge qui a parlé de l'amélioration des moyens de subsistance dans les États membres de la SADC grâce à l'adoption de distribution d'énergie renouvelable (ERD) à des fins productives. Le présentateur a donné un aperçu des objectifs spécifiques du projet de distribution d'énergie renouvelable du CENTRE DE LA SADC POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE (SACREEE).

Les objectifs peuvent être résumés comme suit :

- i. Améliorer l'accès à des technologies d'énergie renouvelable propres et abordables pour une utilisation productive ;
- ii. Promouvoir les mesures d'atténuation du changement climatique dans les communautés rurales ;
- iii. Créer des opportunités économiques et autonomiser les femmes et les jeunes dans des régions sélectionnées de la SADC ; et
- iv. Promouvoir un lien intégré entre l'eau, l'énergie et l'alimentation grâce à des systèmes de distribution d'énergie renouvelable, alimentés et bien gérés pour une utilisation productive, menant à un cadre durable sur le plan environnemental.

L'oratrice a présenté les activités liées au nexus entre l'eau, l'énergie et l'alimentation (WEF) qui sont menées par le SACREEE. Elle a indiqué que le projet installe des systèmes d'irrigation à énergie solaire au Botswana, au

Malawi, en Namibie et en Zambie ; se lance dans l'agriculture intelligente face au changement climatique par l'intermédiaire de l'irrigation goutte-à-goutte fonctionnant à des énergies renouvelables ; installe des systèmes de pompage d'eau fonctionnant à l'énergie solaire en Angola, au Botswana et en Namibie pour l'usage domestique ; ils cultivent des produits tels que le maïs, le riz et les haricots et assurent l'approvisionnement en eau propres aux communautés. L'oratrice a, par ailleurs, indiqué que le projet forme les communautés et les agents de vulgarisation du gouvernement des cinq États membres à l'exploitation et à la maintenance des systèmes d'énergie renouvelable et de distribution d'énergie renouvelable afin d'en assurer la durabilité.

7.0 OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS FORMULÉES PAR LA COMMISSION

Suite aux soumissions reçues au cours des audiences publiques, la Commission :

- a) **Notant** que, conformément à la nouvelle politique du FP-SADC, les sessions d'audiences publiques sont désormais un élément régulier des Commissions Permanentes afin de favoriser une interaction active entre les Parlementaires, en tant que décideurs et représentants élus, et les citoyens et les parties prenantes, sur les questions régionales,
- b) **Étant très reconnaissante** aux organisations et aux personnes qui ont fait parvenir des propositions stimulantes et subtiles, et donnant matière à réflexion,
- c) **Se rappelant** la nécessité d'élaborer des stratégies de la région visant à améliorer la planification et l'intervention en cas d'urgence pour faire face à la menace croissante que représentent les sécheresses et les inondations provoquées par le changement climatique sur la sécurité alimentaire et la nutrition,
- d) **Consciente** du fait que l'Afrique australe est dotée de ressources naturelles et de ressources de transition (non renouvelables), mais les habitants de la région vivent toujours dans des conditions de pauvreté extrême,
- e) **Reconnaissant** que le changement climatique aggrave la situation déjà critique de la faim et de la pauvreté dans la région de la SADC,
- f) **Constatant** la lourdeur des mécanismes de financement des projets et innovations menés par les jeunes,
- g) **Être consciente** que les messages sur le changement climatique sont trop techniques pour que les jeunes et les communautés rurales typiques comprennent pleinement les questions liées au changement climatique et les actions conjointes en faveur du climat,
- h) **Notant** la nécessité impérieuse de passer à des sources d'énergie propres et durables pour lutter contre le changement climatique et promouvoir le développement économique,
- i) **Étant persuadée que** les États membres de la SADC perdent beaucoup de revenus provenant de la vente des minerais bruts ;

COMPTE TENU DE CE QUI PRÉCÈDE, la Commission recommande par conséquent que la 54^{ème} Assemblée plénière :

- a) **Invite** les États membres de la SADC à promouvoir l'inclusivité et la prise en compte de la problématique hommes-femmes face au changement climatique tout en mettant en œuvre l'Accord de Paris ;
- b) **Exhorte** les États membres à obtenir des ressources pour le financement de la lutte contre le changement climatique afin de réparer les infrastructures endommagées et d'atténuer les autres effets du changement climatique ;
- c) **Encourage** les États membres de la SADC à investir dans des solutions énergétiques propres et renouvelables en faveur des populations pauvres ;
- d) **Appelle** les Parlements de la SADC à renforcer leurs Commissions parlementaires en charge des ressources naturelles afin qu'elles puissent exercer leur mandat de manière adéquate, notamment en ce qui concerne le changement climatique ;
- e) **Encourage** les États membres à ouvrir/créer un fonds souverain qui permettrait d'utiliser les recettes du secteur minier au profit des citoyens ;
- f) **Incite** les États membres à élaborer des cadres juridiques qui obligent les sociétés minières à envisager la réhabilitation et la régénération de l'environnement et à les tenir responsables de tout dommage ;
- g) **Exhorte** les États membres à favoriser des consultations et la participation des citoyens dans la prise de décision sur les questions qui affectent leurs communautés ;
- h) **Encourage** les États membres de la SADC à améliorer la recherche sur la sécurité climatique et l'évaluation des risques posés à la sécurité par les changements climatiques dans la région afin d'atténuer les risques en temps voulu ;
- i) **Exhorte** les Parlements de la SADC à faire preuve de leur volonté politique en promulguant des lois et des politiques, en adoptant des budgets accordés pour la lutte contre le changement climatique et en utilisant tous les instruments disponibles pour atténuer les conséquences du changement climatique sur les populations et l'environnement ;
- j) **Exhorte** la SADC à créer un marché régional où les États membres peuvent dicter les prix de leurs minerais ;
- k) **Demande aux** États membres de faciliter le renforcement des capacités des femmes et des jeunes afin de promouvoir une participation active dans l'agriculture ; et
- l) **Invite en outre** les États membres à améliorer l'accès à des technologies d'énergie renouvelable propres et abordables pour une utilisation productive.

8.0 CONCLUSION

Les impacts du changement climatique peuvent influencer sur les pressions ou tensions politiques, sociales et économiques pour accroître les vulnérabilités

actuelles, ce qui peut augmenter le risque d'instabilité et de conflit violent. Parmi les voies par lesquelles le changement climatique peut accroître le risque d'instabilité et de conflit violent, on peut citer la détérioration des conditions de vie, l'augmentation des migrations et la modification des modes et schémas de mobilité, le changement des tactiques et des opérations stratégiques des groupes armés en réponse aux effets du changement climatique, et l'exploitation par les élites locales et nationales liées à la gouvernance des ressources naturelles en période de pénurie.

Les femmes et les jeunes filles sont les plus touchées par les chocs climatiques. Dans toute la région, l'impact du changement climatique sur les femmes et les filles est intrinsèquement lié au chevauchement de la discrimination et des violations de leurs droits humains et de leur dignité. La sécheresse et la désertification peuvent obliger les femmes (et les filles) à parcourir de plus grandes distances chaque jour à la recherche d'eau et de bois de chauffage (ou d'autres combustibles), ce qui accroît leur charge de travail et les expose à des risques de violence. Au vu des informations qui précèdent, il est clair que la SADC doit améliorer sa compréhension et son évaluation des risques sécuritaires liés au climat, y compris la coordination entre les différents secteurs, afin de les atténuer et de les prévenir.

La Commission exprime sa gratitude à la Secrétaire Générale et aux membres du personnel du Secrétariat du FP-SADC pour l'énorme travail qu'ils ont accompli et pour la facilitation des audiences publiques qui ont abouti à la rédaction de ce Rapport.

Hon. Ishmael ONANI
PRÉSIDENT

M. Teboho HANDY
**SECRÉTAIRE DE LA
COMMISSION**

9.0 ANNEXES

ANNEXE I - Questions et réponses sur les thèmes ou axes principaux

ANNEXE II - Liste des Fonctionnaires du FP-SADC

Mme Boemo Mmandu Sekgoma	Secrétaire Générale
M. Joseph Manzi	Directeur des programmes
M. Teboho Handy	Secrétaire/Rapporteur de la Commission Permanente
Mme Paulina Kanguatjivi	Agente adjointe à la Procédure et Coordinatrice
M. Ronald Windwaai	Responsable informatique
Mme Debora Sanja	Modératrice / Animatrice

ANNEXE III - Personnes ressources du Secrétariat de la SADC

Dr. Justify Shava	Chef du SPGRC
M. Duncan Samikwa	Fonctionnaire supérieur des programmes - Sécurité alimentaire et agriculture